



Mot de la Mairesse

Mme Sylvie Fortin Graham
Mairesse de Saint-Agapit

Le service des loisirs de la municipalité a organisé une grande fin de semaine d'activités familiales pour célébrer le début de l'été. Cette fête est préparée en collaboration avec le Club Lions et les Tailleurs de Bierre, et débute le 18 juin par le lancement de notre Politique familiale. Un pamphlet d'infos sera distribué par la poste.

Qui sont nos partenaires communautaires ?

Certainement, tout le monde connaît le Club Lions, présent depuis plus de 45 ans à Saint-Agapit, et auteur de nombreuses activités, dont le Noël des enfants.

Les Tailleurs de Bierre ? Ils sont une dizaine; ils sont jeunes, impétueux, organisateurs, et ils s'impliquent pour rencontrer des gens et rigoler. Ils finiront bien par nous expliquer leur nom... En hiver, ils se promènent avec une tuque rouge. Comment se feront-ils reconnaître durant le Festi-Week-end ? Moi-même, je ne le sais pas...

Parmi nous, et pas la moindre, il y a bien sûr la FADOQ qui re-

groupe les personnes de 50 ans et plus, et dont l'objectif principal est d'offrir des activités sportives, culturelles et de loisirs afin d'amenuiser l'isolement des aîné(es). La Fadoq est super active chez-nous.

des fermes, mais chacune d'elles aime les arts textiles avec passion. Je le sais, car j'en suis, et j'admire beaucoup le talent et la créativité de mes consoeurs.

J'ai également l'honneur et le plaisir de côtoyer les Chevaliers de Colomb, car mon mari a rejoint leur rang.

J'assiste donc périodiquement aux activités qui sont annoncées dans le Lien et je m'implique le plus souvent possible. Saviez-vous que le plus haut officier du comité exécutif des Chevaliers de Colomb du Québec, le Député d'état, est un citoyen

de Saint-Agapit, monsieur Richard Desrochers ?

Une municipalité en croissance

À la suite de notre planification stratégique et du dépôt de notre politique familiale, et face à l'augmentation grandissante de notre population, le conseil municipal a réagi en réorientant sa vision et ses projets.



Une jeune famille procédant à l'inscription de leurs enfants pour le terrain de jeu

À Saint-Agapit, nous avons aussi le Cercle des Fermières. Savez-vous que ce mouvement provincial est la plus grande association de femmes au Québec, et qu'elle fête cette année son 100e anniversaire ? Et saviez-vous que le Cercle de Saint-Agapit est l'association fondatrice avec 4 autres cercles ? On apprend sur leur site internet que de nos jours, plus de 98 % des membres n'habitent pas sur



Le ministère de la Famille avait accordé 52 places au CPE Jolibois pour le bénéfice de notre population, grâce à l'intervention de la municipalité et surtout de la pétition de 981 noms en faveur du service de garde. Mais de nouvelles règles ont réduit de 50 % le montant des subventions disponibles à l'établissement du CPE, ce qui représente un poids fiscal supplémentaire de 350 000 \$, alors que la municipalité a déjà investi 900 000 \$. À Saint-Gilles, pour 10 places, 600 000 \$ sont réservés par le ministère, et à Laurier-Station, près de 1,200 000 \$ ont déjà été donnés pour 80 places. Où est la cohérence ?

Parce que le conseil municipal reconnaît l'immense besoin des jeunes familles de Saint-Agapit, nous avons offert notre appui dans un partenariat public privé à venir pour les 52 places réservées.

Le conseil municipal s'est tourné vers de nouvelles opportunités, comme l'établissement d'un niveau d'enseignement collégial à Saint-Agapit, le Campus de Lotbinière. Le 1er mai 2015, lors du 2e tour d'inscription au cegep, 61 étudiants s'étaient inscrits pour l'année scolaire 2016-2017, qui s'ajouteront aux 24 étudiants déjà présents au Complexe des Seigneuries. Le Campus est issu de la volonté de la MRC de promouvoir la formation sur le territoire de Lotbinière.

Le conseil fait toujours une évaluation ponctuelle et récurrente des services à offrir aux citoyens de Saint-Agapit. Nous examinons actuellement tous les usages qu'on fait des espaces communautaire dans le Complexe des Seigneuries et ailleurs, et nous relevons tous les besoins existants dans la population. Nous ferons le point à l'automne.

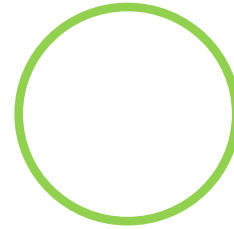
Politique familiale

J'invite toute la population au lancement de la politique familiale de la municipalité, le 18 juin prochain, qui aura lieu en même temps que la soirée d'infos du TDJ. Un accueil tout spécial a été préparé aux enfants !!! Venez en famille !

Je vous souhaite un bon été !

Sylvie Fortin Graham, mairesse

Voici ce que
les gens de Saint-Agapit
auront accroché à leur poignée de porte
les 30 et 31 mai prochain.



En 2017,
St-Agapit
fêtera son

150^E

anniversaire.

Suivez
l'événement sur
Facebook
(150^e de Saint-Agapit)
ou sur le site web.

Des concours
seront en vigueur
très bientôt !

*(formulaires
disponibles aussi au
bureau municipal)*



**Pour toute
la famille !**



**18-21
juin**

Fin de semaine d'activité familiale à Saint-Agapit !

*La fête annonciatrice de la fin des classes et
du début de l'été !*

La première édition du *Festi Week-end de Saint-Agapit* se déroulera du 18 au 21 juin sur le terrain du Service des loisirs. Cette fin de semaine de relâchement et de rigolade sera remplie d'activités rassembleuses pour les citoyens de tous âges. Il y aura au programme le populaire tournoi de balles des rues, une envolée captive en montgolfière, le marathon des Lions de 2, 5 et 10 km, une glissade rafraichissante géante, du maquillage et de l'animation pour les enfants, un spectacle musical avec le groupe *Les Chauds Palmiers* et le traditionnel feu d'artifices de la Fête Nationale.

Durant le Festi Week-end, c'est à Saint-Agapit qu'on s'éclate !

Pour informations 418 888-4053 / loisirs@st-agapit.qc.ca

*Heures d'ouverture du service de garde
du terrain de jeu*

<i>Matin</i>	<i>6h30 à 9h00</i>
<i>Midi</i>	<i>11h30 à 13h00</i>
<i>Soir</i>	<i>15h30 à 17h45</i>

RENCONTRE D'INFORMATION

T.D.J. 2015

**Jeudi 18 juin 2015
18h30 à 19h45**

**Complexe
des Seigneuries**



Calendrier des sorties. Déroulement des activités. Principaux règlements du service. Les coordonnatrices seront présentes pour répondre aux questions des parents et ce sera l'occasion pour les enfants de rencontrer leur animateur !

Les activités débuteront le lundi 29 juin.



Marc-Antoine Drouin, conseiller responsable des questions Familles et Aînés(e)s

Comité Familles & Aîné(e)s Saint-Agapit



LANCEMENT DE LA POLITIQUE FAMILIALE ET DES AÎNÉ(E)S

18 juin, à 17h - Complexe des Seigneuries

La politique familiale de Saint-Agapit est le résultat de plusieurs consultations effectuées parmi la population de Saint-Agapit. Vos commentaires nous ont aidés à bâtir un plan d'action à la hauteur de nos attentes collectives. Nous remercions de tout cœur les membres du comité qui ont travaillé à l'élaboration de la politique familiale de Saint-Agapit : M. Ronaldo Asselin, M. Pierre Audesse, M. Patrice Boucher, Mme Émilie Boudreau, Mme Karine Bouffard, Mme Sylvie Fortin Graham, M. Gilles Gosselin, Mme Lise Guay, M. Sébastien Lambert, M. Sébastien Lemay, Mme Micheline Rodrigue et M. Sylvain Vidal.

Venez découvrir votre politique familiale !



Grand tournoi de balle des rues 2015



19-20-21
juin

Les équipes seront formées en fonction de l'adresse de résidence des participants.

Les équipes doivent être composées de 11 joueurs dont 2 filles ou 2 jeunes de 13 ans et moins

Infos :
Patrice Boucher
418 888-4053
loisirs@st-agapit.qc.ca

Coût d'inscription : 5 \$
par personne

INSCRIPTION VIA VOS
RESPONSABLES DE SECTEUR

#1	#2	#3	#4	#5	#6	#7	#8	#9	#10
Rue Dumont	Avenue du Pont	Rue Croteau	Rue Gourde	Rue Roy	Avenue Duclos	Rue Centenaire Ouest	Rue Baron	Avenue Fréchette	Rue Normand
Avenue Côté	Avenue Carrier	Rue Centenaire Est	Avenue Fournier	Avenue Laurier	Rang des Pointes	Rue Pouliot	Avenue du Parc Têtu	Avenue Simoneau	Rue de la Tannerie
Avenue Bergeron	Place Lapointe			Avenue Rousseau	Rang Haut de la Parioisse	Avenue Olivier	Avenue du Parc	Avenue Boucher	Rue Charest
Route 116 de St-Gilles la Lumière de la rue Principale	Avenue Daigle et route 273			Rue Beaudoin	Route 116 ouest entre Garage Groleau et Dosquet	Rue Principale entre la lumière et le Garage Groleau	Rue Talbot	Avenue Vermette	Rue Paquet et Avenue St-Pierre
	3 ^e Rang			Avenue Vachon	Rue Guillemette	Avenue Sévigny	Rue Desrochers	Rue Bélanger	Avenue Flamand
	2 ^e Rang			Rue Castonguay	Rang Ste-Marie	Avenue Lemieux			Rue du Collège
	Avenue Moffet				Rue Centrale				Avenue Bédard
									Rue Lemay
RESPONSABLES									
Philippe Aubert 418 561-4432	Gilles Belley 418 888-3122	Sylvain Vidal 418 888-1417	Alexandre Boilard 418 655-3268	Sébastien Rousseau 418 931-3048	Francis Brisson 418 801-9938	Olivier Demers 418 455-5913	Patrice Boucher 418 888-4053	Marc-Antoine Drouin 418 334-9045	Louis-Charles Boilard 418 932-3268

Notez que les équipes illustrées ci-dessus ne sont pas définitives, des changements pourront être apportés par les organisateurs.

PARLEZ-EN À VOS VOISINS !



AVIS PUBLIC – RÈGLEMENT NUMÉRO 287-05-09 CONCERNANT LE BRÛLAGE SUR TOUT LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ

Permis de brûlage nécessaire : Un permis de brûlage est requis pour faire des feux en plein air pour la destruction de bûches, branches, feuilles, ou herbes coupées, ou pour nettoyer un terrain des herbes ou broussailles. Une demande de permis doit être faite au Service des Incendies au moins 48 heures avant de procéder au brûlage.

Feux interdits : Les feux pouvant contenir des matières plastiques, synthétiques, du caoutchouc ou autres d'où émane une fumée polluante dans l'atmosphère, sont interdits en tout temps sur le territoire de la municipalité, de même que les feux de déchets, de palettes de bois ou de débris de construction ou démolition.

Nuisance : Constitue une nuisance et est prohibé le fait d'allumer ou de maintenir allumé un feu qui incommode les personnes ou le voisinage par le dégagement de fumée, de suie, d'étincelles ou d'odeur.

FÉLICITATIONS à Samuel Paquet, Julien Dumont, Félix Bédard et Donald Groleau, quatre de nos pompiers qui ont fait le défi Pierre Lavoie en courant sur 2 kilomètres avec leur équipement complet, incluant leur appareil respiratoire branché.



Si votre système d'alarme se déclenche, vérifiez la cause : incendie réel, fumée légère, mauvaise manipulation, etc.

En présence de fumée ou d'un feu, évacuez les occupants, puis faites le 9-1-1. Ne retournez pas à l'intérieur sans la permission des pompiers.

ATTENTION AUX FAUSSES ALARMES INCENDIE

Si vous êtes certain que l'alarme est **non fondée**, vous disposez de **90 secondes** pour composer votre code d'accès afin d'annuler l'alarme et d'éviter sa transmission au centre de télésurveillance. Si votre système ne dispose pas de la fonction d'annulation, attendez une minute après le début de l'alarme que la ligne téléphonique se libère, puis appelez votre centre de télésurveillance.

Si c'est une fausse alarme, il faut annuler. Les systèmes d'alarme incendie disposent d'un délai de **90 secondes** avant la transmission du signal d'alarme à un centre de télésurveillance.

Vous souvenez-vous de votre code ?

Une alarme incendie non fondée cause le déplacement inutile des pompiers et coûte cher à la municipalité. Être consciencieux et prudent évite bien de fausses alarmes. C'est la responsabilité de chacun d'en réduire le nombre!



GROS REBUTS

Nouveau service de collecte des déchets offert pour remplacer la collecte biannuelle des gros rebuts

Vous pouvez utiliser, gratuitement, les services de collecte de gros rebuts à domicile de *Recyc•Lav inc.* Le service est offert à tous les lundis, 12 mois par année.

Comment utiliser le service de collecte à domicile

Étape 1:	Communiquez avec <i>Recyc•Lav inc.</i> Téléphone : 418 881-0084 Sans frais : 1-844 881-0084 Courriel : info@recyclav.com	Service offert aux citoyens seulement Commerçants et contracteurs exclus
Étape 2:	Indiquez-nous les articles et matériaux dont vous souhaitez vous départir en établissant une liste la plus précise possible. Mettez tous les menus objets dans des boîtes.	
Étape 3:	Nous communiquerons avec vous afin de préciser la journée de la collecte.	
Étape 4:	Placez vos articles dans un endroit facile d'accès pour nos camionneurs. Si possible, ne mettez pas vos articles sur le bord de la rue.	

Pour informations additionnelles, communiquez directement avec *Recyc•Lav inc.* Notez que les chauffeurs sont autorisés à entrer dans votre demeure lors de la collecte. Numéro entreprise (NEQ) : 1169634657

- ◆ Meubles (incluant les meubles en bois)
- ◆ Divans
- ◆ Électroménagers, matelas et sommiers, tapis, barbecues, déshumidificateurs, climatiseurs, chauffe eau, etc.
- ◆ Matériel électronique : ordinateurs, cellulaires, téléviseurs, magnétoscopes, imprimantes, etc.
- ◆ Métaux et fils électriques
- ◆ Menus objets : outils, jeux, jouets, livres, CD-DVD, vaisselle, bibelots, lampes, miroirs, bijoux, etc. dans des contenants (boîtes en carton de préférence)
- ◆ Matériaux de construction et de rénovation: bois, portes, fenêtres, lavabos, toilettes, plinthes chauffantes et autres matières recyclables, comme les métaux et les fils électriques.
- ◆ Vélos et articles de sport
- ◆ Accumulateurs électriques, batteries d'automobiles
- ◆ Textiles, tissus, vêtements, chaussures
- ◆ Pneus automobiles et camionnettes

Bénévoles recherchés

Aide Alimentaire Lotbinière est un organisme dédié à offrir la sécurité alimentaire aux résidents de la MRC de Lotbinière. Nous sommes à la recherche de personnes dynamiques qui ont un peu de temps et d'énergie à offrir, spécialement si vous êtes apte à conduire un petit camion de livraison.



Joignez-vous à notre équipe pour la préparation et la distribution de paniers alimentaires à notre entrepôt de Laurier-Station.

Nous aurions besoin de vos services deux jeudis par mois, à partir de 9h00. Contactez-nous : 418-728-4201 ou j.bergeron@aidealimentairelotbiniere.org

Jason Bergeron, directeur général



LE 6 JUIN, LES CITOYENS DE LA MRC DE LOTBINIÈRE RÉCUPÈRENT !

Quand ? Samedi, le 6 juin de 9h à 12h

Où ?

- Saint-Agapit : Garage municipal (1138, rue Daigle)
- Saint-Antoine-de-Tilly : Centre communautaire (945, rue de l'Église)
- Saint-Édouard-de-Lotbinière : Salle municipale (2590, rue Principale)
- Saint-Janvier-de-Joly : Bureau municipal (729, rue des Loisirs)
- Écocentre de Saint-Flavien (1450, rang Pointe-du-Jour)
- Écocentre de Saint-Patrice-de-Beaurivage (rue du Parc)

Les produits acceptés :

Matériel informatique

- ❖ Ordinateurs portables ou de bureau;
- ❖ Périphériques d'ordinateur ou de console de jeux vidéo (clavier, souris, manettes, etc.);
- ❖ Télévisions, écrans d'ordinateur, tablettes;
- ❖ Téléphones conventionnels et répondeurs;
- ❖ Cellulaires et téléavertisseurs;
- ❖ Imprimantes, photocopieurs, télécopieurs;
- ❖ Systèmes audio/vidéo (radios AM/FM, chaînes stéréo, lecteurs MP3, haut-parleurs, écouteurs et microphones, appareils photo, caméras, GPS, récepteurs numériques câbles et satellites/décodeurs, etc.);
- ❖ Systèmes audio/vidéo et de localisation pour véhicules;
- ❖ Ensembles de cinéma maison.

Résidus domestiques dangereux

- ❖ Peintures résidentielles, teintures résidentielles, vernis, laques;
- ❖ Petites piles usagées (AA, AAA, pile de téléphones, etc.);
- ❖ Lampes fluocompactes et tubes fluorescents de 4 pieds;
- ❖ Contenant fermé d'huile à moteur et végétale;
- ❖ Solvants;
- ❖ Aérosols.





COMMUNIQUÉ

L'arrivée du printemps annonce chaque année le retour des motocyclistes, des cyclistes et des piétons sur nos routes. Les policiers de la Sûreté du Québec de la MRC de Lotbinière rappellent aux citoyens d'être vigilants afin de se partager la route de manière sécuritaire.

La Sûreté du Québec tient à mentionner que le bien-être des citoyens est au cœur de ses priorités et qu'elle s'engage à assurer à tous des services professionnels, accessibles, courtois et efficaces. Cet engagement est le fondement du travail de tous les policiers de la MRC de Lotbinière.

Rappelons également que la sécurité est l'affaire de tous, et que l'adoption de comportements responsables ainsi que la collaboration du public est indispensable. C'est pourquoi la Sûreté invite les citoyens à dénoncer toute situation problématique, en toute confidentialité.

Pour plus de renseignements sur nos services, visitez notre site Internet, www.sq.gouv.qc.ca, qui contient une multitude d'informations pouvant répondre à vos besoins.

« La sécurité et le bien-être des citoyens sont au cœur de nos priorités. »

ATTENTION - ATTENTION

Précautions à prendre avant de faire vos travaux

info excavation
L'alliance pour la protection des infrastructures souterraines

Service gratuit de traitement des demandes de localisation

Pour travailler en sécurité près d'un pipeline, il faut **planifier vos travaux**

Les pipelines souterrains transportent à haute pression du gaz naturel, du pétrole brut et des produits pétroliers raffinés. Ils traversent le territoire de votre municipalité et peuvent se trouver sur votre terrain. Si tel est le cas, votre terrain est grevé d'une servitude et l'emprise de celle-ci correspond à une bande de terrain où passent un ou plusieurs pipelines.

Les pipelines sont le moyen le plus sécuritaire pour transporter des hydrocarbures. Toutefois, l'exécution de travaux à proximité de ces installations, sans l'autorisation préalable de l'entreprise pipelinrière et sans la présence de ses représentants, risque de les endommager et de compromettre votre sécurité et celle des travailleurs.

Comité des pipelines

Travailler en collaboration

Si vous prévoyez faire des travaux près d'un pipeline, il est simple de prévenir les risques d'incident en suivant les étapes suivantes :

- 1 Obtenir du propriétaire du pipeline une autorisation ainsi que les directives à suivre dès la planification de vos travaux.
Énergie Valero Inc. : 1 877 323-0363
- 2 Faire une demande de localisation des infrastructures souterraines à Info-Excavation, au minimum trois jours ouvrables avant le début de vos travaux.
Info excavation www.info-ex.com
ou 1 800 663-9228
- 3 Communiquer avec la compagnie pipelinrière qui a autorisé vos travaux, trois jours ouvrables avant le début de ceux-ci.

Si vous envisagez de faire les travaux suivants, contacter la compagnie de pipeline

- Clôture
- Cabanon
- Piscine
- Aménagement paysager
- Garage
- Agrandissement
- Nouvelle construction
- Nettoyage de fossé
- Système de drainage
- Travaux agricoles
- Nivellement
- Système d'irrigation
- Installation de poteaux
- Etc.

Également, toute activité avec des véhicules motorisés circulant sur l'emprise de la servitude nécessite une autorisation.

